



La lettre du

# Sénateur Philippe Kaltenbach



ÉDITO

## LE CHANGEMENT AU SÉNAT

« Je suis fier de contribuer depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier à écrire avec les membres de la majorité sénatoriale une nouvelle page de l'histoire de la Haute Assemblée. Celle-ci a trop longtemps souffert d'un manque de transparence dans son fonctionnement qui a nui à son image.

La chambre Haute du Parlement est pourtant une chambre de « travail » où les projets législatifs font toujours l'objet d'un examen très approfondi. Son apport dans l'œuvre législative est précieux et ne saurait souffrir des critiques récurrentes sur le train de vie de cette institution.

Avec l'élection de Jean-Pierre Bel au Plateau, une nouvelle ère a débuté. La gauche a eu à cœur d'ouvrir le Sénat sur la société et les territoires, et de bouleverser ses usages. Je me réjouis de cette évolution rapide que j'avais appelée de mes vœux.

A travers ce document, je suis heureux de pouvoir vous présenter mon action ainsi que celle des socialistes et de la gauche au Sénat. Vous constaterez aussi que j'accorde une importance toute particulière à demeurer à l'écoute des préoccupations des Alto-séquanais et de leurs élus afin de ne pas rompre le lien que la gauche entend de renforcer entre la Haute Assemblée et ses territoires. » ●

À LA UNE

## LE SÉNAT A PRÉPARÉ L'*alternance*

Le 25 septembre dernier, Philippe Kaltenbach a eu l'honneur de conduire la liste de rassemblement de la gauche dans les Hauts-de-Seine lors des élections sénatoriales.

« Cette liste, qui s'intitulait « Changeons le Sénat », a obtenu l'élection de trois sénateurs de gauche contre deux précédemment. Ce bon résultat a été un nouveau signe de la progression des idées des socialistes dans le « fief » de M. Sarkozy. Après avoir remporté les villes d'Asnières et de Colombes aux municipales de 2008, obtenu le score historique de 50.3% au second tour des élections régionales de 2010 et gagné deux sièges de conseillers généraux en 2011, les Hauts-de-Seine ne sont plus pour eux une terre de mission mais désormais une terre de conquête.

### L'ÈRE DE LA GAUCHE AU SÉNAT

Ce nouveau succès a apporté sa pierre à l'édification d'une autre grande victoire : celle de la Gauche au Sénat. Cette configuration inédite dans la V<sup>ème</sup> République a permis à la nouvelle majorité de mener une opposition constructive face à la politique du Gouvernement et de démontrer qu'elle avait un autre projet de société à proposer aux Français. Ce projet empreint de Justice sociale, c'est celui que porte



François Hollande, ainsi que nos candidats aux élections législatives.

### TOURNER LA PAGE DU SARKOZYSME

Après avoir dressé durant 5 ans les Français les uns contre les autres, il faut refermer la parenthèse du Sarkozysme. Si la Gauche sait une nouvelle fois montrer sa capacité de rassemblement derrière les valeurs qui forment son socle commun, alors elle pourra l'emporter et disposer, dans une configuration une nouvelle fois inédite, d'une majorité élue dans les deux chambres du Parlement. ●

## SOMMAIRE

mai 2012

PAGE 2

Le travail en commissions

PAGE 3

Les interventions en séance publique

PAGES 4 ET 5

L'action de la Gauche au Sénat

PAGES 6 ET 7

Dans les Hauts-de-Seine

PAGE 8

En bref



# Le TRAVAIL en commissions

Les textes législatifs, qu'ils soient d'origine gouvernementale ou parlementaire, sont préalablement examinés par des commissions avant leur passage en séance publique. Il existe sept commissions permanentes au Sénat. Le travail législatif y est particulièrement approfondi. Siégeant initialement au sein de la Commission de l'Economie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Philippe Kaltenbach a rejoint depuis la fin du mois de février la Commission des Lois du Sénat.

## LA COMMISSION DES LOIS

Cette commission a un domaine de compétence très vaste. Il recouvre notamment : le droit constitutionnel, les libertés publiques et le droit électoral, le droit civil et le droit pénal, l'organisation de la justice et des collectivités territoriales ainsi que le droit commercial et le droit des sociétés. Celle-ci s'est ainsi récemment penchée sur la proposition du Gouvernement de majorer les droits à construire de 30% qu'elle a amendée et remplacée par la proposition des socialistes d'autoriser l'Etat à vendre ses biens immobiliers en dessous de leur valeur et ce, jusqu'à 100% de décote, lorsque ceux-ci peuvent permettre la réalisation de logements sociaux.

Au-delà des sept commissions permanentes du Sénat, le travail parlementaire s'effectue aussi au sein d'autres commissions ainsi que dans les groupes interparlementaires d'amitié.



## Commission de contrôle de l'application des lois

Philippe Kaltenbach siège aussi au sein de la Commission de contrôle de l'application des lois nouvellement créée. Celle-ci veille à la mise en œuvre des textes votés par le Parlement. Elle contrôle ainsi l'action du Gouvernement et ce, dans l'esprit voulu par la révision constitutionnelle de 2008. Elle établit des rapports thématiques sur les lois retenues (DALO, Grenelle I et II...) qui comportent des recommandations.

## Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales

Le Sénateur des Hauts-de-Seine a été désigné au sein de cette commission qui procède actuellement à des auditions (fonctionnaires, journalistes, banquiers, ONG...) afin que ses membres cernent mieux l'ampleur et la nature de ces évasions. Les membres de la commission pourront ensuite réfléchir aux mesures adaptées qui permettront d'endiguer ce phénomène qui ampute les recettes de l'Etat.

## Commission d'évaluation du coût réel de l'électricité

Cette commission au sein de laquelle Philippe Kaltenbach siège aussi a pour but de déterminer l'imputation qui doit être faite du coût de l'électricité aux différents agents économiques alors que beaucoup prédisent une forte augmentation des prix dans les années à venir. ●



## Philippe Kaltenbach préside le groupe d'amitié France-Arménie

► Le Sénat, qui est l'Assemblée des collectivités territoriales, doit notamment veiller à ce que celles-ci puissent, dans le cadre de la coopération décentralisée, multiplier leurs échanges avec l'Arménie. En tant que Maire de Clamart, Philippe Kaltenbach sait l'importance qu'ils revêtent puisque il a souhaité, il y a maintenant 7 ans, signer un serment de jumelage avec la Ville d'Artashat dont la vitalité ne s'est jamais démentie. L'an passé, en sa qualité de Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France en charge des affaires internationales, il avait signé un accord de coopération avec Erevan, la capitale arménienne.



# UNE loi POUR PÉNALISER LA négation des génocides

Philippe Kaltenbach a exprimé à la tribune du Sénat le soutien de son groupe à la proposition de loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi, et notamment du génocide arménien, victime d'un négationnisme virulent.

François Hollande comme Martine Aubry avaient demandé aux parlementaires PS de s'associer à ce texte. Depuis 10 ans les socialistes sont en première ligne pour protéger la mémoire des Arméniens victimes des massacres de 1915. Cette intervention du législateur dans le domaine de la mémoire a de nouveau fait débat chez les sénateurs comme chez les députés. La proposition de loi a été votée par le Parlement mais ensuite censurée par le Conseil constitutionnel au motif qu'aucune juridiction reconnue par la France n'avait procédé à la qualification de ce crime et que le Parlement ne pouvait



Les débats ont duré plus de 8 heures.

### La précipitation du Président Sarkozy a fait peser de lourdes suspicions sur le texte.

qualifier à la place du juge un génocide. Les Sages ont malheureusement ignoré les verdicts des cours martiales turques condamnant les organisateurs des massacres. En tant que Président du groupe d'amitié France Arménie du Sénat, Philippe Kaltenbach

partage la volonté de François Hollande de protéger la mémoire des victimes. Il s'associera donc étroitement au vote du projet de loi que le candidat socialiste souhaite voir présenter s'il est élu. Un projet de loi qui sera voté cette fois dans la sérénité, hors période électorale comme l'avait imposé le Président Sarkozy après une ultime volte-face. Une attitude qui n'avait pas manqué de faire peser de lourdes suspicions sur le texte. ●

## AUDITIONS

Auditions menées par Philippe Kaltenbach dans le cadre de l'examen du texte :

- ▶ M<sup>me</sup> Levade et M. Mathieu (Constitutionnalistes)
- ▶ M. Papazian et M. Toranian (Co-présidents du Conseil de Coordination des organisations arméniennes de France)
- ▶ M. Bagdikian (Président de l'association des Anciens combattants et résistants arméniens de France)
- ▶ M. Nora (Historien - Membre de l'Académie française)
- ▶ M. Önger (Président du centre culturel Anatolie)
- ▶ M. Ternon (Historien)
- ▶ S.E Tahsin Burcuoglu (Ambassadeur de Turquie en France)
- ▶ S.E Vigen Tchitetchian (Ambassadeur d'Arménie en France)
- ▶ M. Levy (Ecrivain - Philosophe)
- ▶ M. Klarsfeld (Président de l'association « Les fils et filles des déportés juifs de France »)
- ▶ M. Özkoray (Journaliste et écrivain turc)
- ▶ M. Coussirat Coustère (Professeur de Droit public) et M. Kalfayan (Juriste)



## Un amendement pour l'enfouissement des lignes à haute tension

▶ Le Sénateur des Hauts-de-Seine a fait adopter un amendement demandant à l'entreprise RTE, responsable de la gestion du réseau public de transport d'électricité, de recenser l'ensemble des lignes à haute et très haute tension survolant des établissements abritant des publics sensibles comme des enfants ou des femmes enceintes. L'AFSSET recommande en effet désormais « la création d'une zone d'exclusion de nouvelles constructions recevant du public qui accueillent des personnes sensibles d'au minimum 100 mètres de part et d'autre des lignes de transport d'électricité à très haute tension ». On comprend clairement qu'il ne faut désormais plus bâtir d'écoles ou de maternités sous ces lignes, mais peut-on rester sans rien faire pour l'existant ? Philippe Kaltenbach a donc voulu que le législateur intervienne afin de recenser les sites concernés. Son objectif est d'arriver à un enfouissement rapide de ces lignes par RTE.

# LES premières décisions DE LA GAUCHE AU SÉNAT

La nouvelle majorité du Sénat a pu porter des projets conformes aux valeurs de la Gauche et mener une opposition constructive à la politique du Gouvernement.

## Enfin la transparence au Sénat

► Avec la nouvelle majorité de gauche, le Sénat a décidé la réalisation de 20 millions d'euros d'économies dans son budget dont 2,4 millions sont directement liés au « train de vie » des sénateurs. En effet, il ne faut pas que le travail législatif entrepris par la nouvelle majorité soit discrédité par l'image d'un Sénat qui ne serait qu'un cénacle de « privilégiés ». Trop d'abus ont été dénoncés sous l'ère de la Droite. Celle de la Gauche débutant, la nouvelle majorité devait prendre des mesures de transparence et d'économie. Philippe Kaltenbach avait d'ailleurs écrit au Président Bel pour l'encourager à agir en ce sens. Le budget du Sénat sera désormais discuté en séance publique. Les comptes du Sénat seront aussi soumis au contrôle de la Cour des comptes. Le bureau a décidé que tous les sénateurs feraient une déclaration de leurs activités et de leurs intérêts qui sera rendue publique.

## Droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires



► Le Sénat a adopté le 8 décembre dernier la proposition de loi donnant aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales. Ce texte permettrait aux étrangers en situation régulière, résidant en France, de voter aux élections municipales. Ils pourraient être élus au conseil municipal, mais ne pourraient être Maire ou adjoint au Maire. Parce qu'ils vivent en France depuis des années, parce qu'ils ont contribué à créer la richesse de notre pays, les étrangers non communautaires en situation régulière doivent pouvoir voter aux élections municipales.

## Abrogation du Conseiller territorial

► Le Sénat a adopté une proposition de loi socialiste comportant un unique article et abrogeant le Conseiller territorial. Un tel mandat instaurerait une importante confusion entre nos départements et nos régions dont les compétences diffèrent. Il représenterait aussi une grave remise en cause du principe de parité en raison de son mode d'élection. Il porterait, en outre, préjudice à la démocratie en diminuant le rôle d'orientation politique et de contrôle des élus. Il reposerait enfin sur un faux argument démagogique d'économies puisque la transformation des hémicycles nécessaire pour accueillir les nouveaux conseillers territoriaux aurait engendré des coûts très importants.

## Protection des consommateurs

► La majorité du Sénat a profondément remanié le projet de loi du Gouvernement en faveur de la protection des consommateurs. Le groupe PS avait introduit plusieurs dispositions comme la mise en place d'un encadrement des loyers dans les zones tendues au moment de la relocation, l'instauration de l'action de groupe, la protection contre le surendettement avec la création d'un crédit bancaire pour les plus défavorisés, le plafonnement des taux d'intérêt variable pour les particuliers ou encore l'encadrement et la baisse du taux de l'usure.

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

**A l'initiative du nouveau président socialiste du Sénat, Jean-Pierre Bel, des Etats généraux de la démocratie territoriale vont être organisés. Un questionnaire a été diffusé pour recueillir les attentes et les propositions des 550 000 élus locaux. Ils pouvaient y répondre jusqu'au 6 mars dernier. 20 000 l'ont fait. A l'automne prochain, le Sénat organisera un tour de France des territoires, ponctué de plusieurs forums interrégionaux. Le dernier temps de ces États généraux sera celui de la réunion à Paris des élus locaux et des sénateurs pour débattre de l'avenir de la démocratie territoriale. Ces échanges ont vocation à préciser les contours de la troisième étape de la décentralisation que les sénateurs socialistes sont déterminés à mettre en œuvre.**



# LE Sénat A ADOPTÉ UN « CONTRE-BUDGET »

La nouvelle majorité sénatoriale a amendé profondément le projet de loi de Finances 2012 du Gouvernement. Elle a ainsi voté un budget qui permet de dégager de nouvelles recettes tout en défendant des mesures de justice fiscale et sociale et d'efficacité économique. A quelques mois des échéances électorales de mai et juin 2012, les sénateurs de la Majorité ont donc démontré aux Français qu'une autre voie était possible.

## ↳ L'indispensable justice fiscale

En limitant à 50% le cumul des dérogations de l'impôt sur les sociétés et en mettant sous surveillance les pratiques abusives en termes de rémunération de certains grands patrons, la Gauche au Sénat a voulu apporter de nouvelles ressources budgétaires et marquer son soutien aux PME.

Le Sénat a aussi voté des amendements introduisant plus d'égalité fiscale entre les citoyens. Il s'agit notamment de la création d'une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu, qui impose à hauteur de 45% les revenus de plus de 100 000 euros. La majorité sénatoriale a ainsi souhaité introduire plus de progressivité, tout en rétablissant l'équilibre des comptes publics. Par ailleurs elle a voulu l'élargir à tous les revenus, qu'ils soient issus du travail ou du capital, y compris les revenus tirés des dividendes.

Une taxe sur les transactions financières a aussi été instaurée et l'impôt sur les sociétés des compagnies pétrolières a été majoré. La fiscalisation des indemnités d'accidents du travail a enfin été annulée. Le Sénat a aussi supprimé la loi TEPA (défiscalisation des heures supplémentaires, allègement des droits de mutation, déductibilité des intérêts de l'emprunt...), emblématique des erreurs budgétaires du



La majorité sénatoriale a défendu un budget conforme à ses valeurs.

quinquennat de M. Sarkozy. Les élus de gauche ont aussi voté la fin, dès 2012 et non 2013 du dispositif du « bouclier fiscal » ainsi que de l'allègement de l'impôt sur la fortune voulu par l'UMP.

**10 MILLIARDS DE RECETTES NOUVELLES ONT ÉTÉ INSCRITES AU PROJET DE LOI DE FINANCES VOTÉ PAR LE SÉNAT**

## ↳ Aider les collectivités territoriales

Le Sénat s'est employé à redonner un peu d'air aux collectivités territoriales en votant 450 millions d'euros de crédits nouveaux et en annulant la réduction de 200 millions de dotations décidée par le Gouvernement et l'Assemblée nationale. La majorité

sénatoriale a ainsi voulu montrer qu'elle refusait que les collectivités subissent les erreurs de gestion de M. Sarkozy alors qu'elles ne représentent que 10% de la dette publique tout en réalisant pourtant 75% des investissements publics.

La majorité sénatoriale, dans le débat sur la mise en place d'une péréquation entre collectivités, a enfin instauré une protection des villes les plus pauvres.

**En proposant une plus grande justice entre contribuables, une meilleure prise en compte du potentiel de nos PME et en ne pénalisant plus les collectivités, la majorité sénatoriale a voulu démontrer aux Français qu'elle avait un autre projet de société à proposer. Elle a aussi prouvé sa capacité à dégager de nouvelles marges de financement pour permettre de donner les moyens à l'Éducation nationale, à la Police ou encore à la Justice de fonctionner correctement. ●**

# L'ACTION DU SÉNATEUR DANS LES *Hauts-De-Seine*

## RETOUR EN IMAGES



Avec Caroline Bardot et Michèle Canet.

### Conflit à la Poste

► **Le 6 mars dernier**, Philippe Kaltenbach a été reçu avec plusieurs élus par les responsables départementaux de La Poste ainsi que par les représentants syndicaux pour essayer de mettre un terme à un conflit touchant plusieurs centres du 92.



Avec Xavier Iacovelli, Habiba Bigdade et Aurore Gillmann.

### Défense de l'Education nationale

► **Le 8 mars dernier**, Philippe Kaltenbach est allé soutenir la communauté éducative et les parents d'élèves du collège H. Sellier de Suresnes, qui protestaient contre la perte de 25 heures d'enseignement général professionnel et adapté (SEGPA).

### Soutien aux grévistes des ciments Lafarge

► **Le 26 septembre dernier**, Philippe Kaltenbach a pris part au rassemblement organisé pour soutenir les salariés de la cimenterie Lafarge de Frangey, en grève de la faim devant le siège de leur société à Saint-Cloud pour protester contre la fermeture de leur usine.



Avec Martine Gouriet et Philippe Sarre.

### Reconnaissance du 19 mars

► Le Sénateur des Hauts-de-Seine a cosigné une proposition de loi en faveur de la reconnaissance du 19 mars comme journée commémorative de la fin de la guerre d'Algérie. Il se mobilisera au Sénat pour que ce texte soit rapidement adopté et satisfasse cette demande des associations d'anciens combattants formulée depuis 1962.



Célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie le 19 mars dernier à Clamart.



Avec Fabrice Peigney.

### ZAC Nord de Bois-Colombes

► Avec ses colistiers, Brigitte Gonthier Morin (PCF) et André Gattolin (EE-LV), Philippe Kaltenbach est allé à la rencontre des habitants de la ZAC Nord de Bois-Colombes où un projet d'aménagement pharaonique du Maire UMP place une centaine de personnes sous la menace d'une expulsion. Ils ont interpellé le Ministre du Logement sur le fait que ce projet engendrerait la disparition de nombreux logements sociaux.



## LE QUARTIER DE LA DÉFENSE DOIT SORTIR DU « *tout bureaux* »

**Le modèle économique voulu pour La Défense n'est viable que dans l'hypothèse d'une extension permanente du quartier puisque c'est l'expansion qui finance l'entretien. Or la crise de l'immobilier de bureau et le modèle dépassé du quartier d'affaires monofonctionnel ont bouleversé la donne.**

Dans le cadre d'une question orale en séance publique, Philippe Kaltenbach a voulu que le Gouvernement reconnaisse les difficultés financières que rencontre Défacto qui est en charge de l'entretien du quartier d'affaires de La Défense. Pendant des décennies, l'EPAD, puis l'EPADESA, en charge de l'aménagement de La Défense, ont vendu des millions de m<sup>2</sup> de droits à



de l'entretien des espaces publics du plus grand quartier d'affaires d'Europe. Un rapport de l'Inspection générale des Finances pointe aujourd'hui de graves erreurs de gestion. La mise aux normes des espaces publics de La Défense va en effet nécessiter l'investissement de plusieurs centaines de millions d'euros dans les années à venir. Après ses

errances de gestion, l'EPADESA est désormais contraint à une surenchère de construction pour tenter d'éviter la faillite. Mais les acheteurs se font de plus en plus rares et la crise dans l'immobilier de bureau aggrave ces difficultés. Le modèle économique et urbain d'un grand quartier d'affaires monofonctionnel que continue de privilégier l'UMP pour La Défense n'attire plus aujourd'hui les investisseurs comme hier. Ce dont a désormais besoin ce quartier, c'est de transports qui fonctionnent, d'une véritable mixité en termes de bureaux, de logements diversifiés, de commerces et d'activités. Et ce dont a besoin l'EPADESA, c'est d'un nouveau mode de gouvernance. L'actuel montre aujourd'hui largement ses travers et ses limites. La réponse du Ministre fut la même que celle de M<sup>me</sup> Ceccaldi, Présidente de l'EPADESA, sur ce sujet : « *Tout va bien Madame la Marquise* »... ●

### SANTÉ

#### AP-HP : défendre la permanence des soins dans le 92 sud

► Philippe Kaltenbach a interpellé par une question orale le Gouvernement sur le projet, finalement abandonné, de prise en charge alternée des urgences de nuit entre l'hôpital public Bécclère et la clinique privée d'Antony. Il s'est assuré auprès du Ministre que cette nouvelle attaque contre l'hôpital Bécclère n'était bien plus à l'ordre du jour puis il s'est interrogé sur les motivations que pouvait avoir l'Etat pour mobiliser une structure privée, gérée par un fonds de pension italien, aux côtés d'un hôpital public pour assurer la permanence des soins dans le sud des Hauts-de-Seine. En effet, le nouveau projet prévoit que la permanence des soins restera du ressort d'Antoine Bécclère mais désormais, en lien avec Antony. Des médecins de cette structure privée viendront y effectuer des gardes dans le cadre des urgences.

#### CPAM : maintenir un service de proximité

► Dans le cadre d'une question écrite, le Sénateur des Hauts-de-Seine a fait part au Ministre de la Santé de son opposition au projet de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de fermer 19 de ses 40 centres dans les Hauts-de-Seine. A terme, 13 villes alto séquanaises seront privées d'antenne. Cette réorganisation conduite par la seule logique comptable ira à l'encontre du principe d'égalité des droits de tous les assurés sociaux que la Sécurité Sociale se doit de garantir. Ces fermetures entraîneront des déplacements supplémentaires, difficiles et coûteux pour les assurés les plus fragiles et les moins autonomes. Enfin, cette réorganisation aggravera les conditions de travail des personnels d'accueil déjà surchargés par le manque d'effectif.

### ÉDUCATION

#### RASED : aider les élèves en difficulté

► Par une question écrite, Philippe Kaltenbach a appelé l'attention du Ministre de l'Education nationale sur le projet de suppression de 81 postes de RASED dans les Hauts-de-Seine à la rentrée prochaine. Il s'agit pourtant d'acteurs essentiels dans la lutte contre le décrochage scolaire qui interviennent dans les écoles primaires et maternelles, en dehors de la classe, pour apporter une aide individuelle et gratuite aux élèves en difficulté. Plus de 30% des effectifs des RASED auront disparu en l'espace de 5 ans. Ces enseignants spécialisés, qui ont suivi plus de 400 heures de formation, ne sont pas rattachés à une école mais interviennent sur tout un secteur, à la demande des enseignants et ce, en lien étroit avec les parents.



## LE *logement* EN DÉBAT

Le 13 mars dernier, le Sénateur des Hauts-de-Seine a défendu dans le cadre d'un colloque organisé par la FNAIM intitulé « Le logement et la ville », les propositions des socialistes sur le logement. Ce débat entre représentants des différents partis était animé par Henry Lauret, journaliste France Info.

Philippe Kaltenbach a présenté les propositions PS comme l'encadrement des loyers en zones tendues ou la relance massive des constructions de logements avec une offre équilibrée entre logements à loyers modérés, logements en accession sociale et logements en accession privée.



### ONT PRIS PART À CE DÉBAT :

- **Eric Raoult**, ancien Ministre, député-maire du Raincy (UMP)
- **Rodolphe Thomas**, maire d'Hérouville-Saint-Clair (MODEM)
- **Pierre Gosnat**, député-maire d'Ivry-sur-Seine (FDG)
- **Aline Archimbaud**, sénatrice de la Seine-Saint-Denis (EELV)
- **Jean-Marc de Lacoste Lareymondie**, membre du bureau politique du Front National.

### RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Au titre de l'année 2012, 105 000 € ont été attribués au sénateur des Hauts-de-Seine.

Par souci de transparence et pour aider les collectivités territoriales dans leurs efforts d'investissement en faveur des Alto-séquanais, Philippe Kaltenbach a décidé que cette somme sera dédiée par tiers (35 000 €) au financement de projets d'équipements dans les communes de Clichy, Colombes et Clamart.



- ▶ A Clamart, la somme sera allouée à la réalisation de la nouvelle maison des associations.
- ▶ A Clichy, cette somme servira à la requalification du Commissariat.
- ▶ A Colombes, cette somme sera attribuée à un projet d'équipement dédié à la Jeunesse.

### CONTACT

## Le Sénateur à votre écoute

Afin d'apporter son concours au travail des élus sur le terrain ou de soutenir une initiative citoyenne, il peut :

- ▶ Déposer une proposition de loi ou un amendement sur un texte législatif.
- ▶ Adresser une question écrite (publiée au JO) à un membre du Gouvernement.
- ▶ Poser une question orale à un membre du Gouvernement.

Il a aussi l'opportunité de :

- ▶ Parrainer des visites du Sénat ou la location de salles de conférence.
- ▶ Ainsi que de vous procurer une invitation pour assister à une séance publique.



Pour toutes vos démarches, ses collaborateurs sont à votre disposition :

- ▶ **Pierre Mareau** est en charge du travail parlementaire
- ▶ **Mathieu Daubresse** est en charge des relations avec les élus alto-séquanais

Pour les joindre : 01 42 34 27 84 ou [philippe.kaltenbach.senat@gmail.com](mailto:philippe.kaltenbach.senat@gmail.com)



- ▶ Dans le cadre des visites qu'il peut parrainer au Sénat, le parlementaire socialiste a eu le plaisir de recevoir des étudiants de l'Université de Nanterre.

RETROUVEZ PHILIPPE KALTENBACH SUR SON BLOG  
[www.philippe.kaltenbach.com](http://www.philippe.kaltenbach.com)

<http://www.facebook.com/philippe.kaltenbach>

[https://twitter.com/#!/P\\_Kaltenbach](https://twitter.com/#!/P_Kaltenbach)